

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
01/09/2017	13/092017	2017-1839					
	1. Intitulé du projet						
Construction d'un poulailler pour le logem	ent d'au maximum 15 000 poules pondeuse	S.					
2. Identification du	ט (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	SCEA AVIBIO JAUQUET						
Nom, prénom et qualité de la personne	JAUQUET Constance et Benoît						
habilitée à représenter la personne morale							
RCS / SIRET	Forme juridiq	UE Société Civile d'Exploitation Agricole					
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligato	ire n°1					
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères annexé à l'article F	R. 122-2 du code de l'environnement et					
	dimensionnement correspondant du proje						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard						
39Travaux, constructions et opérations	(Préciser les éventuelles rubriques issues of Travaux, constructions et opérations d'amé						
d'aménagement y compris ceux donnant	couvre un terrain d'assiette d'une superficie						
lieu à un permis d'aménager, un permis	10 ha et dont la surface de plancher créée e						
de construire, ou à une procédure de	Le projet est prévu sur une parcelle exploitée actuellement par les parents de l'exploitant en terre labourable. Une partie de la parcelle sera dédiée à la construction						
zone d'aménagement concerté.	du bâtiment. La superficie de la parcelle est de 60 393 m². La construction du						
	bâtiment comprendra 2 849.6 m².						
	4. Caractéristiques générales du projet						
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.	1 du formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les éven							
	elier avicole d'un capacité d'au maximum 15	5 000 poules pondeuses.					
Le bâtiment mesurera 26.57 mètres de largeur par 107.25 mètres de longueur. Sur sa longueur, le bâtiment se décomposera en deux grandes zones :							
9.75 mètres seront réservés au centre de conditionnement, au stockage des œufs, au bureau et au local technique,							
97.10 mètres seront réservés à la zone d'élevage.							
Le bâtiment se composera d'une toiture en bac acier laquée, teinte RAL - 5008 - bleu ardoise, d'un rideau, d'un bardage panneau							
de teinte RAL - 1015 - beige cezanne et de		rdoise, a diffidead, a diff bardage parificad					
	ôle d'être une aire de promenade pour les ar	nimaux (utilisée au cours de la période					
hivernale) en plus du parcours extérieur (utilisé au cours de la période estivale). Les fientes seront stockées sous les caillebotis dans le bâtiment d'élevage. Elles seront évacuées en fin de bande.							
Les tientes seront stockees sous les cailleb	otis dans le patiment d'elevage. Elles seront	evacuees en fin de bande.					

4.2 Objectifs du projet
Création d'un atelier avicole,
Permettre l'installation d'un jeune agriculteur.
Mettre en place une installation fonctionnelle pour avoir de bonnes conditions de travail.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Les exploitants ont le projet de créer un atelier avicole d'au maximum 15 000 poules pondeuses.
La hâtiment masurara 26 E7 màtras de largeux nei 107 25 màtras de la granda
Le bâtiment mesurera 26.57 mètres de largeur par 107.25 mètres de longueur.
Sur sa longueur, le bâtiment se décomposera en deux grandes zones :
9.75 mètres seront réservés au centre de conditionnement, au stockage des œufs, au bureau et au local technique,
97.10 mètres seront réservés à la zone d'élevage.
Le bâtiment se composera d'une toiture en bac acier laquée, teinte RAL - 5008 - bleu ardoise, d'un rideau, d'un bardage panneau
de teinte RAL - 1015 - beige cezanne et de soubassement en béton.
Sur le long pan, 4.25 mètres ont pour rôle d'être une aire de promenade pour les animaux (utilisée au cours de la période
hivernale) en plus du parcours extérieur (utilisé au cours de la période estivale).
Les fientes seront stockées sous les caillebotis dans le bâtiment d'élevage. Elles seront évacuées en fin de bande.
Les herites seront stockees sous les camebotis dans le batiment à élevage. Lifes seront évacuées en init de bande.
4.2.0 dans sa places d'evoleitation
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
L'ensemble de l'activité d'élevage sera sur un site, ce qui facilitera le travail. Le projet sera à distance des habitations ce qui
limitera les nuisances sonores ou olfactives. Une borne à incendie est située à proximité du site, la société a également prévue
une réserve de 60 m³ pour les risques incendie, conformément aux conseils du SDIS.
and reserve de 50 m. pour les risques internaie, comormement dux consens du 5015.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet est soumis à un permis de construire au titre de l'urbanisme ainsi qu'à déclaration au titre des ICPE, code de l'environnement, sous la rubrique 2111-3 (volailles). 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s) Poulailler de 107.25 mètres de longueur par 26.57 mètres de largeur. Deux silos tours 2 849.60 m² 44 m³							
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. 4_° (08'48"30 Lat. 49°8 1'52" 18					
La Longue Rue 02140 JEANTES	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Communes traversées:						
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non							
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Le projet sera situé à l'ouest de la RD 29, il n'y a pas de ZNIEFF. De l'autre côté de la route, à l'est, une ZNIEFF de type II est présente.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		D'après le site Architecture et Patrimoine, la commune de JEANTES comprend de l'architecture et des objets classés tels que l'église Saint martin, mais aussi une croix, un maître d'autel, un ensemble de cinq verrières figurées décoratives, un couvercle des fonts baptismaux, le fonts baptismaux, le mobilier de l'église, une statue, des peintures monumentales, l'ensemble de décor de Charles Eyck, disposés dans l'église paroissiale. Et un tarare disposé dans une ferme.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?			D'après le site carmen.developpement-durable, la commune de JEANTES ne possède pas de site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?			D'après le site carmen.developpement-durable, la commune de JEANTES ne possède pas un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		L'alimentation en eau de l'atelier avicole sera réalisée par le réseau de distribution. Le volume consommé sera d'environ 2 000 m³ par an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Le projet est prévu sur une parcelle cultivée par les parents de l'exploitant, actuellement en terre labourable.
				Les zones Natura 2000 les plus proches sont situées à plus de 10 km du projet. Il s'agit de la forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel et du Bocage du Franc Bertin.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le projet consomme de l'espace agricole (parcelle actuellement cultivé par les parents de l'exploitant). Le permis de construire passera à ce titre en Commission Départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Les effluents d'élevage produits par l'activité seront épandus sur les parcelles du plan d'épandage de l'exploitation.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		L'élevage est source de bruit, qui est réglementé par l'arrêté de prescription ICPE (émergence réglementé).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	\boxtimes		Pour cela, des mesures seront prises par rapport à ce risque. L'effluent sera enfoui dans un délai de 12 heures après l'épandage. Cette pratique permettra de limiter l'apparition d'odeurs. Les effluents d'élevage génèrent des odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?			L'élevage de poules pondeuses produira des fientes. Elles seront stockées en- dessous du bâtiment par un aménagement en caillebotis dans l'attente d'être épandues sur les parcelles du plan d'épandage. Les gaz se dilueront dans l'air et s'évacueront grâce à l'aération du bâtiment.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X		Les effluents produits par l'élevage seront épandus sur les parcelles du plan d'épandage. Les conditions d'épandage et la capacité structurelle des terres à recevoir l'ensemble des effluents dans une logique d'équilibre de fertilisation seront validées à travers le plan d'épandage et les plans prévisionnels de fumure/ cahier d'épandage (au titre de la Directive Nitrates à laquelle le projet est soumis).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×		Le projet est prévu sur une parcelle exploitée actuellement par les parents de l'exploitant en terre labourable. Une partie de la parcelle sera dédiée à la construction du bâtiment. La superficie de la parcelle est de 60 393 m². La construction du bâtiment comprendra 2 849.6 m².
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrira dans une volonté d'installation et de création d'une structure d'élevage. La maîtrise des impacts, dont la garantie sera apportée par le dossier de conformité du projet aux prescriptions techniques relatives à la construction : prescriptions concernant, entre autres, la maîtrise des impacts paysagers, la gestion des circulations, la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes ...

Il apparaîtra de ce fait que l'instruction du projet dans le cadre des ICPE permettra de mesurer l'ensemble des pratiques à mettre en œuvre au regard de l'intégration de l'activité dans son environnement global. Aussi, il ne semblera pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale au titre du permis de construire pour ce projet de développement d'une exploitation agricole, tout comme l'indique également le MEEM (note annexée dans les documents joints au présent formulaire).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires									
	Objet								
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;								
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes							
Ş	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X							
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes							
4	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X							
4	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.								

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent							
	Objet						
	9. Engagement et sig	nature					
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X					
Fait à	JEANTES	le, 07/07/2017					
Signature	Jacquet						